
Dossier

Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées

*Céline Arnold, Michèle Lelièvre**

En 2009, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus s'établit à 22 530 euros par an. Des années 1970 au milieu des années 1990, le niveau de vie des plus de 65 ans, porté par des retraites de plus en plus complètes, avait progressivement rattrapé celui des personnes d'âge actif. Depuis 1996, en moyenne, les niveaux de vie des plus de 65 ans et des personnes d'âge actif évoluent parallèlement.

Au-delà de cette moyenne, les situations individuelles sont plus contrastées. Sur la période, le niveau de vie des seniors les plus jeunes progresse plus rapidement que celui des seniors les plus âgés. En effet, les générations récentes de personnes âgées, et particulièrement les femmes, bénéficient de carrières salariales de plus en plus complètes et arrivent à la retraite avec des niveaux de pensions, et donc des niveaux de vie, de plus en plus élevés. Dans le même temps, les retraites sont indexées sur les prix, si bien que le pouvoir d'achat des retraités est à peu près stable au fur et à mesure qu'ils vieillissent. L'écart de niveau de vie qui en résulte, entre nouveaux seniors et plus âgés, tend en outre à s'amplifier avec le vieillissement de la population lié à l'allongement de la durée de vie.

Par ailleurs, au sein de chaque génération de personnes âgées, on observe deux effets de sens opposés. D'une part, la variabilité des niveaux de pensions des générations récentes de seniors est moindre : l'amélioration des droits à pension a été plus soutenue dans le bas de la distribution, permettant une baisse du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse et une réduction des inégalités par le bas. D'autre part, les revenus du patrimoine augmentent fortement sur la période et leur polarisation sur le haut de la distribution s'accroît. Ce phénomène n'est pas propre aux personnes âgées, mais il est particulièrement marqué pour elles, si bien qu'au total, les disparités de niveau de vie s'accroissent au sein de chaque classe d'âge.

Bien que leur niveau de vie soit comparable en moyenne à celui des personnes d'âge actif, les personnes âgées sont de plus en plus présentes dans la moitié la plus modeste de la population, principalement sous l'effet du vieillissement de la population. Pour autant, les personnes âgées restent en moyenne bien moins touchées par la pauvreté que les personnes d'âge actif. La pauvreté des seniors reste concentrée - et s'est même accrue - chez les femmes de plus de 75 ans, souvent veuves et qui, sur les générations concernées, ont peu travaillé.

Depuis une quinzaine d'années, le vieillissement démographique s'est accéléré et le renouvellement de la population des personnes âgées de 65 ans ou plus s'accompagne d'une amélioration régulière de leur niveau de vie moyen. Le niveau de vie correspond à la somme des revenus perçus par le ménage nets d'impôts rapportée au nombre d'unités de consommation du ménage. Seules les personnes vivant « en ménage ordinaire », c'est à dire ne vivant pas

* Céline Arnold, Michèle Lelièvre, Drees.

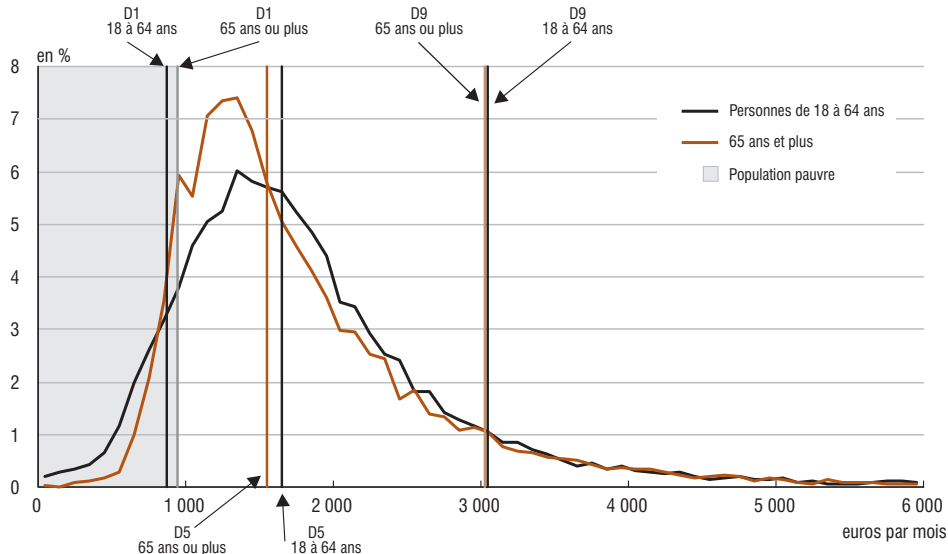
en institution, sont ici étudiées. Les revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus ont une composition spécifique : ce sont essentiellement des pensions de retraite et dans une moindre mesure des revenus du patrimoine, les revenus d'activité devenant marginaux. Les prestations sociales dont elles bénéficient sont pour l'essentiel des aides au logement ou du minimum vieillesse. Les ménages de personnes âgées comptent par ailleurs moins de personnes à charge non apporteurs directs de ressources, les enfants ayant généralement quitté le foyer parental. Ils sont pour la plupart composés d'une ou deux personnes, soit un nombre moyen d'unités de consommation de l'ordre de 1,4 contre 1,8 pour les ménages d'âge actif.

Un niveau de vie qui s'est rapproché de celui de l'ensemble de la population...

En 2009, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus s'établit à 22 530 euros par an, soit 1 877 euros par mois. Leurs ressources sont principalement constituées des pensions de retraite, qui ne compensent que partiellement les revenus d'activité antérieurs [Andrieux et Chantel, 2012]. Toutefois, les personnes âgées bénéficient généralement de revenus du patrimoine plus importants et vivent dans des ménages regroupant peu de personnes (notamment d'enfants à charge) relativement au nombre d'apporteurs de ressources, ce qui contribue favorablement à leur niveau de vie¹.

En revanche, le niveau de vie médian des personnes âgées de 65 ans ou plus est de 1 547 euros mensuels, soit 18 560 euros annuels, inférieur de 6,4 % à celui des personnes d'âge actif (figure 1). En effet, les personnes âgées sont plus nombreuses que les personnes

1. Distribution des niveaux de vie en 2009 des personnes d'âge actif et des personnes âgées



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, 7,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie mensuel compris entre 1 300 et 1 400 euros alors qu'ils sont 6,0 % au sein des personnes d'âge actif (18 à 64 ans). Le niveau de vie mensuel médian est de 1 550 euros pour les personnes âgées de 65 ans et plus. 10 % des personnes âgées de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie inférieur à 948 euros en 2009 (1^{er} décile).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

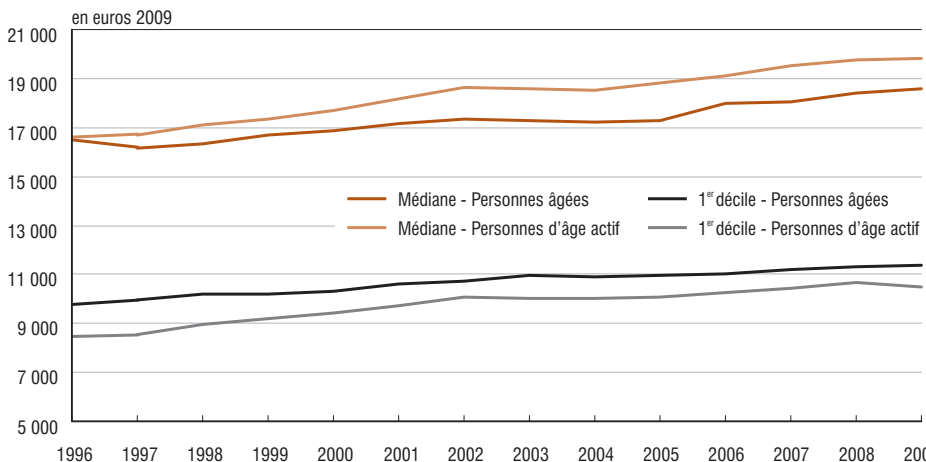
1. Toutefois, la présence d'enfants dans un ménage ne se traduit pas toujours par un moindre niveau de vie. Les familles sont en effet une cible privilégiée des dispositifs sociofiscaux.

d'âge actif à avoir un niveau de vie inférieur à la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des ménages de la population de France métropolitaine, mais elles se concentrent dans les niveaux de vie intermédiaires. En effet, le mécanisme redistributif du minimum vieillesse assure un « plancher » de revenu de 677 euros mensuels en 2009 pour une personne isolée et de 1 147 euros pour un couple. Par ailleurs, 59 % des personnes seules et 34 % des personnes en couple, vivant dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse, perçoivent également des aides au logement, pour des montants médians respectifs de 239 euros et 146 euros par unité de consommation. Cumulé aux aides au logement, le minimum vieillesse permet, dans la majorité des cas, de franchir le seuil de niveau de vie du premier décile de l'ensemble de la population (soit 867 euros en 2009).

Au final, les personnes âgées ont donc moins souvent de très faibles revenus que les personnes d'âge actif. Ainsi, le plafond de niveau de vie des 10 % des personnes âgées les plus modestes est supérieur de 9 % à celui des 10 % des personnes d'âge actif les plus modestes, les minima sociaux leur étant comparativement plus favorables que ceux destinés aux personnes en âge de travailler. En haut de la distribution, les 10 % des personnes âgées les plus aisées ont en revanche un niveau de vie plancher comparable à celui des personnes en âge de travailler les plus aisées, grâce à l'accumulation du patrimoine au cours du cycle de vie.

Depuis 1996, la situation relative des personnes âgées en termes de niveau de vie demeure en moyenne assez stable, mais leur présence sous la médiane des niveaux de vie se renforce. Cela marque une rupture par rapport à la tendance passée. De 1970 au milieu des années 1990, le niveau de vie des personnes âgées avait progressivement rattrapé celui des personnes d'âge actif en lien avec la montée en charge des régimes d'assurance vieillesse, l'amélioration des carrières et l'évolution favorable de la revalorisation des pensions de retraite et du minimum vieillesse [Augris et Bac, 2009]. De 1996 à 2003, le niveau de vie médian des personnes âgées (*figure 2*) augmente moins rapidement que celui de la population d'âge actif (respectivement + 0,7 % et + 1,7 % de croissance annuelle moyenne en euros constants) alors que la population d'âge actif profite d'une période de croissance relativement faste. Depuis 2004, les niveaux de vie médians des personnes âgées et des personnes d'âge actif progressent à des rythmes comparables (respectivement + 1,2 % et + 1,1 % en moyenne

2. Niveaux de vie des personnes d'âge actif et des personnes âgées de 1996 à 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 1996, le niveau de vie médian s'établit à 16 430 euros pour les personnes âgées de 65 ans ou plus (en euros 2009). En 2009, il est de 18 560 euros. Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

annuelle). En effet, les revenus d'activité ont souffert d'un contexte économique plus difficile sur l'année 2009. En comparaison, le système de retraite français conduit à une moindre sensibilité de l'évolution moyenne des retraites à la conjoncture.

... mais des disparités de niveaux de vie qui s'accroissent au sein des personnes âgées

En 2009, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans ou plus s'élève à 21 240 euros par an, soit 11,0 % de moins que celui des personnes âgées de 65 à 74 ans (*figure 3*). Cette situation relative moins favorable des aînés s'est accentuée sur la période et ce quelle que soit leur position dans la distribution des niveaux de vie. En 1996, le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans ou plus était proche de celui des personnes de 65 à 74 ans. De 1996 à 2009, le niveau de vie des plus âgés augmente régulièrement mais à un rythme moins soutenu que celui des plus jeunes (*figure 4*). Dans le même temps, le taux de pauvreté monétaire des personnes âgées de 75 ans ou plus augmente, se rapprochant progressivement de celui des personnes d'âge actif. Il s'élève à 13,0 % en 2009, contre 7,7 % pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et 12,8 % pour les personnes d'âge actif.

Les disparités de niveaux de vie ne s'accroissent pas seulement entre classes d'âge des personnes âgées. Elles s'accroissent aussi au sein de chaque classe d'âge : parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans, le rapport des masses des niveaux de vie détenues par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes s'établit ainsi à 3,9 en 2009, contre 3,5 en 1996. Les inégalités se sont accrues par le haut, au détriment des niveaux de vie intermédiaires qui détiennent une part moins importante des niveaux de vie. De même, à partir de 75 ans, le rapport des masses des niveaux de vie détenues par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes s'établit à 3,9 en 2009, contre 3,7 en 1996.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité des personnes âgées en 1996 et en 2009

en euros constants

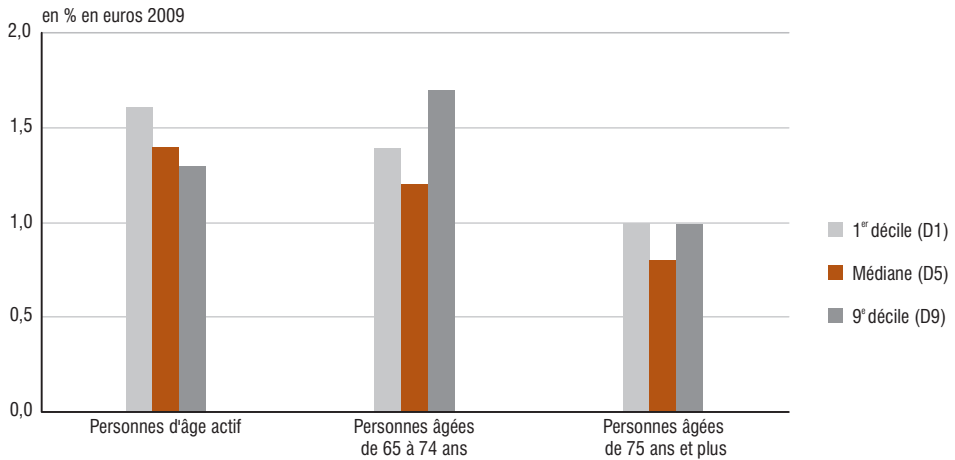
	1996				2009			
	Personnes âgées de 65 ans et plus	Personnes âgées de 65 à 74 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus	Niveau relatif (75 ans et plus / 65 à 74 ans)	Personnes âgées de 65 ans et plus	Personnes âgées de 65 à 74 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus	Niveau relatif (75 ans et plus / 65 à 74 ans)
Moyenne	18 820	19 000	18 610	0,98	22 530	23 860	21 240	0,89
1 ^{er} décile (D1)	9 780	9 990	9 610	0,96	11 380	12 030	10 940	0,91
Médiane (D5)	16 430	16 810	15 870	0,94	18 560	19 640	17 500	0,89
9 ^e décile (D9)	30 410	30 190	30 610	1,01	36 340	37 820	34 840	0,92
Indicateurs d'inégalité								
D9/D1	3,1	3,0	3,2	///	3,2	3,1	3,2	///
D9/D5	1,9	1,8	1,9	///	2,0	1,9	2,0	///
D5/D1	1,7	1,7	1,7	///	1,6	1,6	1,6	///
S20 (en %)	10,0	10,1	10,0	///	9,8	9,9	9,9	///
S50 (en %)	32,5	32,9	31,9	///	31,0	31,1	31,1	///
S80 (en %)	63,8	64,4	63,0	///	61,1	61,1	61,3	///
(100-S80)/S20	3,6	3,5	3,7	///	4,0	3,9	3,9	///
Indice de Gini	0,26	0,25	0,27	///	0,29	0,29	0,28	///

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le niveau de vie annuel moyen des personnes âgées de 65 ans et plus est de 22 530 euros. Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes s'élève à 3,2. Les 20 % les plus modestes détiennent 9,8 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés détiennent 39,9 % de la masse des niveaux de vie (100-S80), soit 4,0 fois plus que les 20 % les plus modestes. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 75 ans et plus est égal à 0,89 fois celui des personnes âgées de 65 à 74 ans.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

4. Évolution annuelle moyenne des niveaux de vie entre 1996 et 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (D1) des personnes d'âge actif a augmenté, en euros 2009, à un rythme annuel moyen de 1,6 % entre 1996 et 2009.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Au final, les inégalités de niveaux de vie augmentent au sein des personnes de 65 ans ou plus, à la fois par tranche d'âge et au sein des tranches d'âge, un résultat global confirmé par la progression du coefficient de Gini, qui passe de 0,26 en 1996 à 0,29 en 2009.

Un vieillissement démographique marqué, avec une surreprésentation des femmes isolées au sein des plus âgés

Le vieillissement démographique a pu avoir un impact défavorable sur l'évolution moyenne des niveaux de vie des seniors, expliquant également en partie, à côté des facteurs institutionnels, qu'une proportion croissante de la population âgée se situe sous la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

En effet, de 1996 à 2009, la part des personnes de 75 ans ou plus augmente sensiblement au sein des personnes âgées en lien avec la progression régulière de l'espérance de vie. Elle s'établit ainsi à 51 % en 2009, contre 40 % en 1996 (figure 5). En particulier, les 80 ans ou plus représentent 29 % de l'ensemble de la population âgée en 2009, après 23 % en 1996. Or les personnes de 75 ou plus ont des niveaux de vie plus faibles, en moyenne, que les retraités plus jeunes.

D'autre part, la population des personnes âgées se caractérise par une surreprésentation des personnes isolées, notamment des personnes veuves, et des couples sans enfant. Or, les personnes seules ont un niveau de vie plus faible, car elles ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la vie en couple, et leurs pensions de retraite sont en général plus faibles en raison de la proportion élevée de femmes, notamment très âgées, qui ont moins cotisé pour leur retraite durant la vie active. En particulier, les veuves âgées disposent de faibles droits propres à pension, qui ne sont que partiellement compensés par les droits à la réversion. En 2009, le niveau de vie annuel médian des personnes âgées en couple s'élève à 19 910 euros, contre 18 020 pour les hommes seuls et 16 390 pour les femmes seules.

Les caractéristiques sociodémographiques expliquent en partie les disparités de niveaux de vie, notamment entre les âges. Cependant, la proportion de personnes seules demeure

5. Caractéristiques sociodémographiques des personnes âgées en 1996 et en 2009

en %

	1996			2009		
	Personnes âgées de 65 ans et plus	Personnes âgées de 65 à 74 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus	Personnes âgées de 65 ans et plus	Personnes âgées de 65 à 74 ans	Personnes âgées de 75 ans et plus
Répartition par âge	100,0	59,8	40,2	100,0	49,2	50,8
Sexe						
Hommes	41,0	44,5	35,9	42,1	46,1	38,2
Femmes	59,0	55,5	64,1	57,9	53,9	61,8
Type de ménage						
Personnes seules	37,2	28,5	50,1	37,9	27,4	48,1
Hommes seuls	7,8	6,8	9,3	8,7	7,8	9,6
<i>dont veufs</i>	5,1	3,3	7,8	4,4	2,3	6,4
Femmes seules	29,4	21,7	40,8	29,2	19,6	38,5
<i>dont veuves</i>	24,6	16,8	36,3	22,4	11,6	32,8
Couples	58,9	68,3	44,9	58,1	69,5	47,1
Ménages complexes	3,9	3,2	5,0	4,0	3,1	4,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les personnes âgées de 65 à 74 ans représentent 49,2 % des personnes âgées. 53,9 % d'entre elles sont des femmes. Les hommes seuls représentent 7,8 % des personnes âgées de 65 à 74 ans. En particulier, la part des veufs est de 2,3 % au sein des personnes âgées de 65 à 74 ans.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

relativement stable. En effet, si la proportion de veufs et veuves diminue nettement parmi les 65-74 ans (14 % en 2009 contre 20 % en 1996), celle des personnes ayant divorcé s'accroît. D'autre part, la durée de vie en couple ne progresse pas plus vite que l'espérance de vie, si bien que la part des personnes seules de plus de 75 ans reste importante.

L'évolution des structures familiales n'explique donc que marginalement l'accroissement des écarts de niveaux de vie au sein des personnes âgées : le nombre moyen d'unités de consommation du ménage varie peu pendant la période, quels que soient l'âge et la position dans l'échelle des niveaux de vie.

Les droits à pension plus présents dans le niveau de vie, y compris en bas de l'échelle de la distribution

À 65 ans passés, le niveau de vie des personnes se compose essentiellement des pensions de retraite et dans une moindre mesure des revenus du patrimoine (figure 6). Au fil du temps, la part des pensions de retraite dans le revenu disponible des personnes âgées les plus modestes s'est accrue. En moyenne, les pensions du ménage par unité de consommation représentent 84 % du niveau de vie des personnes de 65 ans ou plus en 2009, contre un peu moins de 80 % en 1996. Cette proportion y est même supérieure de 13 points chez les 20 % les plus modestes de la population des personnes âgées : elle s'établit à près de 85 % en 2009, après 72 % en 1996.

Globalement, la population âgée aux revenus les plus faibles vit donc davantage que par le passé de ses pensions de la retraite, c'est-à-dire des droits à pension accumulés au cours de la vie active, et significativement moins des transferts sociaux, qui ne représentent plus que 10 % du niveau de vie des deux premiers déciles en 2009 contre 14 % en 1996. Les revenus du patrimoine concourent également moins qu'avant au maintien du niveau de vie des plus modestes : ils représentaient 10 % du niveau de vie pour les personnes situées sous le deuxième décile en 1996 mais seulement 5 % en 2009. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la baisse des rendements des produits d'épargne réglementés (comptes et livrets d'épargne) dans les années 2000.

6. Décomposition du niveau de vie des personnes âgées en 1996 et en 2009

en %

	65 ans et plus			65 à 74 ans			75 ans et plus		
	Ensemble	Inférieur à D2	Supérieur à D9	Ensemble	Inférieur à D2	Supérieur à D9	Ensemble	Inférieur à D2	Supérieur à D9
en 1996									
Pensions	79,6	71,8	79,2	80,3	72,1	80,3	78,5	70,4	78,2
Patrimoine	17,6	9,7	28,1	16,3	10,2	24,6	19,7	9,2	32,5
Revenus d'activité et de remplacement	9,4	5,1	11,7	10,9	6,1	14,3	7,1	4,0	8,1
Transferts sociaux	2,8	14,4	0,2	2,3	12,7	0,2	3,5	17,2	0,2
Impôts	-9,4	-1,0	-19,2	-9,8	-1,1	-19,4	-8,8	-0,8	-19,0
en 2009									
Pensions	83,5	84,8	65,0	83,1	84,9	62,0	83,7	85,5	67,3
Patrimoine	21,6	5,3	47,5	21,3	4,8	47,3	22,0	5,5	48,7
Revenus d'activité et de remplacement	6,6	2,3	10,7	8,9	3,9	15,9	4,1	0,9	4,9
Transferts sociaux	1,8	9,6	0,2	1,7	8,9	0,2	2,0	9,7	0,2
Impôts	-13,5	-2,0	-23,4	-15,0	-2,5	-25,4	-11,8	-1,6	-21,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les pensions représentent 83,5 % du niveau de vie des personnes âgées.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

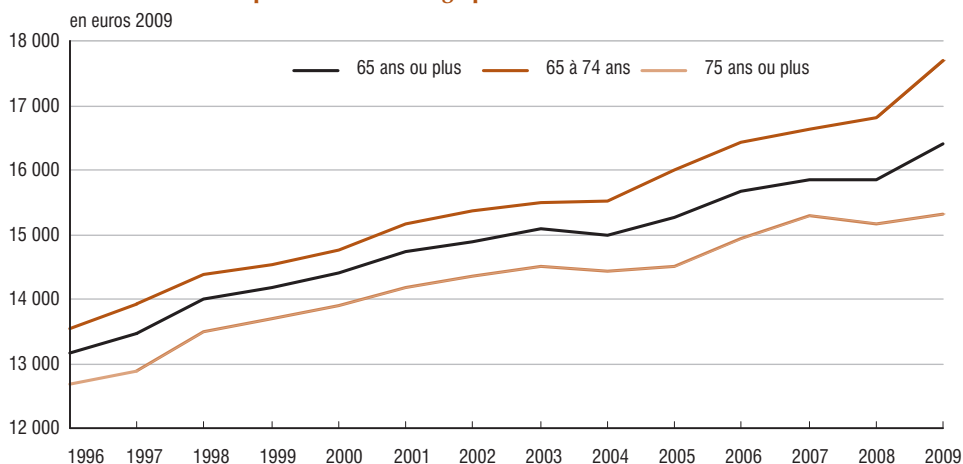
À l'inverse, l'apport des revenus du patrimoine s'est accentué pour les hauts revenus, quelle que soit la classe d'âge. Ces revenus représentent près de la moitié de leur niveau de vie en 2009, contre moins de 30 % en 1996.

Les inégalités de niveau de retraite ont diminué d'une génération à l'autre, tout en augmentant au fil du temps entre les retraités d'âges différents

Le montant annuel médian des pensions du ménage par unité de consommation en euros 2009 augmente régulièrement de 1996 à 2009 pour les personnes âgées (figure 7), quelle que soit la classe d'âge. Les pensions individuelles des bénéficiaires d'un droit direct évoluent essentiellement avec le renouvellement de la population des retraités, appelé effet de « noria » (encadré 1). Celui-ci traduit un effet de composition : les nouveaux retraités perçoivent généralement des pensions supérieures à celles des personnes qui décèdent. Cette augmentation, particulièrement visible au cours de la période, est plus forte dans le bas de la distribution des niveaux de pension, si bien que les inégalités de niveau de retraite tendent à diminuer au sein de chaque génération. Avec une participation accrue au marché du travail, les femmes bénéficient plus fréquemment de droits propres à la retraite. De plus, le montant moyen de la pension des retraités s'accroît au fil des générations en raison de l'amélioration des carrières jusqu'aux générations nées dans les années 1950, de la généralisation progressive de régimes complémentaires obligatoires, et de la mise en place de droits familiaux et des minima de pensions dans les systèmes de retraite.

Parmi les personnes âgées, le niveau de retraite des plus âgés est généralement plus faible. Les différences de caractéristiques de ces ménages avec les plus jeunes en sont en partie à l'origine (plus de femmes seules, avec de faibles droits à la retraite). Aux âges moins avancés, la vie en couple compense les moindres retraites des femmes. De plus, les moindres droits à la retraite des générations plus anciennes expliquent également les plus faibles pensions des plus âgés. Cette différenciation s'accroît dans le temps : l'écart de montant de pension médian en euros constants se creuse entre les deux classes d'âge (65 - 74 ans et 75 ans ou plus). Ainsi, la retraite médiane par unité de consommation des 75 ans ou plus représentait 94 % de

7. Montant médian des pensions du ménage par UC de 1996 à 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 1996, le niveau médian des pensions du ménage par unité de consommation s'établit à 12 670 euros pour les personnes âgées de 65 ans et plus (en euros 2009). En 2009, il est de 16 400 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

Encadré 1

Le renouvellement structurel de la population des retraités à travers l'effet de « noria » et l'évolution des régimes de retraite

L'effet de « noria » se dit des flux d'entrées/sorties de retraités qui entraînent une élévation permanente de la pension moyenne de l'ensemble des retraités. Il traduit un effet de structure associé au remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières salariales plus favorables et donc des montants de pension plus élevés que leurs aînés. Il s'explique par l'amélioration des carrières, des femmes surtout, au fil des générations. Le développement de l'activité féminine et des droits familiaux de retraite (assurance vieillesse des parents au foyer - AVPF -, majoration de durée d'assurance, majoration de pension pour trois enfants et plus, départs en retraite anticipée pour trois enfants et plus, etc.) tend à augmenter les durées d'assurance et les pensions des femmes. La participation des femmes au marché du travail a fortement progressé depuis le milieu du XX^e siècle et plus particulièrement depuis les années 1970. Entre les générations 1920-1929 et 1940-1949, la part des femmes déclarant en 2003 n'avoir jamais travaillé a été divisée par deux, de 19 % à 9 %. Celle de femmes interrompant leur carrière pour élever leurs enfants demeure encore

importante mais elles sont moins nombreuses à quitter définitivement le marché du travail. De plus, les durées d'interruption sont également plus courtes [Bonnet et alii, 2006]. Enfin, la mise en place en 1972 de la majoration de durée d'assurance des mères, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières salariales plus favorables et donc des montants de pension plus élevés que leurs aînés, ont permis de compenser en partie les interruptions de carrière pour élever les enfants. Parallèlement, les qualifications des femmes, et donc leur rémunération salariale, se sont élevées progressivement, bien que demeurant toujours inférieures aujourd'hui à celles des hommes. Ainsi, au fil des générations, les femmes sont plus nombreuses à bénéficier d'un avantage principal de droit direct et le montant de ce droit est plus élevé. Néanmoins, même si les inégalités entre hommes et femmes à la retraite se réduisent progressivement, les femmes reçoivent en moyenne une pension de droit direct presque deux fois plus faible fin 2008 [Andrieux et Chantel, 2011], en raison de carrières comparativement moins favorables que celles des hommes : moindre participation au marché du travail, fréquence du temps partiel et écart de salaires. Elles disposent moins souvent d'une carrière complète et ont une durée d'assurance inférieure en moyenne de 8 ans.

celle des 65-74 ans en 1996 alors qu'elle en représente 87 % en 2009 (figure 8). Les pensions individuelles progressent plus rapidement pour les générations nées entre 1934 et 1942 (ayant moins de 75 ans en 2009) que pour celles plus anciennes nées entre 1924 et 1934 [Aubert, 2012], ayant 75 ans ou plus en 2009. Pourtant, les générations 1934 à 1942 sont plus affectées par le durcissement progressif des règles de calcul de la pension avec la réforme de 1993, notamment la modification du mode de calcul du salaire annuel moyen de référence (passage progressif des 10 aux 25 meilleures années) dans le secteur privé. Mais plusieurs facteurs contrebalancent les effets de cette réforme : l'amélioration notable des qualifications, l'accélération des salaires et l'allongement des durées d'activité des femmes mais également des hommes du fait d'un report significatif de l'âge de départ à la retraite. Notamment, la part de cadres augmente nettement pour les salariés des générations nées à partir du milieu des années 1930. Le salariat, mieux protégé, s'est étendu alors que les régimes des indépendants, artisans-commerçants et agriculteurs, demeurent moins protecteurs, les améliorations ayant été plus tardives (régime complémentaire obligatoire, minima de pensions). De surcroît, les régimes complémentaires couvrent bien mieux les générations nées après 1930.

Encadré 1 (suite)

S'agissant de la situation des hommes, l'amélioration des droits à la retraite est comparative-ment moins soutenue et essentiellement portée par l'élévation du niveau de qualification et des salaires depuis le milieu des années 1980.

Outre l'effet de « noria », l'amélioration de la pension moyenne de l'ensemble des retraités, relève également de facteurs institutionnels. En parallèle de leur généralisation, les systèmes de retraite se sont améliorés continuellement du fait de la mise en place progressive, dans de nombreux régimes, de minima de pensions et de régimes complémentaires obligatoires.

Les régimes complémentaires se sont généralisés à partir des années 1970. L'appartenance à un régime complémentaire devient obligatoire en 1972 pour les salariés du privé et à partir de 1978 pour les artisans. Par contre, le régime complémentaire des commerçants existe depuis 1973 mais était facultatif jusqu'en 2003. La création d'un régime complémentaire obligatoire pour les exploitants agricoles date de 2003.

Les minima de pension (minimum contributif au régime général et dans les régimes alignés, minimum garanti dans la Fonction publique et à la CNRACL) garantissent un minimum de pension aux personnes qui ont cotisé durant leur vie active sur la base de salaires modestes. Le minimum contributif a été mis en place le 1^{er} avril 1983 et le minimum garanti en 1950. Pour les exploitants agricoles, la mise en place d'un minimum de pension pour les carrières complètes date de 2009 [Andrieux et Chantel, 2011].

La réforme des retraites de 2003 a en outre introduit une majoration du minimum contributif pour les personnes ayant une carrière

complète entièrement cotisée sur la base du SMIC et à temps complet, qui leur permet de bénéficier d'un montant total net de pension au moins égal à 85 % du SMIC net. Cependant, la réforme de 2003 a peu d'impact dans le cadre de cette analyse du fait de la période étudiée (1996-2009) et du champ d'étude (les personnes âgées de 65 ans ou plus).

Enfin, la progression de la pension moyenne de l'ensemble des retraités tient généralement aussi aux évolutions individuelles des pensions. Néanmoins, de 1996 à 2009, les revalorisations des pensions de retraite tous régimes ont au total peu contribué à l'évolution des pensions en euros constants. Dans la plupart des régimes de retraite, les revalorisations des pensions sont fixées en fonction de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac) prévu pour l'année. À ces revalorisations générales, s'ajoutent dans certains régimes d'éventuelles mesures catégorielles. Dans les régimes de base (régime général, régimes alignés - MSA salariés, RSI-artisans, RSI-commerçants - et régimes de fonctionnaires), les modalités de revalorisation retenues sont les mêmes pour les retraités qui relèvent du régime général de sécurité sociale ou du régime des fonctionnaires depuis 2004 et conformément à la loi du 21 août 2003. Avant cette date, il existait des écarts dus aux régimes dans lesquels les pensions n'étaient pas indexées sur les prix mais l'impact global de ces écarts a été négligeable. Dans les régimes complémentaires, les pensions de retraite, dont l'indexation est décidée chaque année, évoluent également quasi-systématiquement comme les prix. Entre 1997 et 2002, toutefois, les revalorisations ont été plus importantes, avec la mise en œuvre d'un plan quinquennal de revalorisation des basses retraites pour les non-salariés agricoles.

8. Situation relative des personnes âgées de 75 ans et plus par rapport aux personnes de 65 à 74 ans en 1996 et en 2009

	Niveau relatif (75 ans et plus / 65 à 74 ans)	
	1996	2009
Montant des pensions du ménage par UC		
1 ^{er} décile (D1)	1,03	0,95
Médiane (D5)	0,94	0,87
9 ^e décile (D9)	1,00	0,90
Moyenne	0,96	0,90
Montant des revenus du patrimoine du ménage par UC		
1 ^{er} décile (D1)	0,95	0,94
Médiane (D5)	0,99	0,91
9 ^e décile (D9)	1,15	0,96
Moyenne	1,19	0,92
Revenu par UC hors transferts sociaux et impôts		
1 ^{er} décile (D1)	0,89	0,88
Médiane (D5)	0,92	0,86
9 ^e décile (D9)	1,01	0,90
Moyenne	0,96	0,86
Niveau de vie		
1 ^{er} décile (D1)	0,96	0,91
Médiane (D5)	0,94	0,89
9 ^e décile (D9)	1,01	0,92
Moyenne	0,98	0,89

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le montant des pensions du ménage par unité de consommation du 1^{er} décile (D1) des personnes âgées de 75 ans et plus est égal à 0,95 fois celui des personnes âgées de 65 à 74 ans.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Parallèlement, la progression des pensions aux âges élevés s'amointrit pour plusieurs raisons. D'une part, l'effet de noria s'atténue au sein de cette classe d'âge, en raison du vieillissement démographique qui ralentit le flux des décès tandis que le poids des retraites plus faibles des anciennes générations augmente. D'autre part, l'application dans la durée d'une nouvelle règle d'indexation des retraites, sur les prix plutôt que sur les salaires - nouvelle règle appliquée en pratique à compter de la fin des années 1980, et officialisée par la réforme « Balladur », a contribué à l'affaiblissement progressif du niveau de vie des très âgés relativement à celui des plus jeunes seniors. Cette règle d'indexation a pour objectif de maintenir le pouvoir d'achat de la retraite de chaque génération de retraité. Or, le niveau de retraite ne cesse de s'élever avec l'arrivée des nouvelles générations car il est calculé sur des carrières salariales plus récentes, tirant profit de l'élévation tendancielle du pouvoir d'achat des salaires. Cet affaiblissement relatif des retraites des plus âgés n'est que très partiellement compensé par les revalorisations réglementaires « hors inflation » et les mesures catégorielles, relativement modestes durant la période.

Au final, le renouvellement des générations se traduit via les pensions de retraite par une augmentation des disparités de revenu entre les âges. En revanche, les inégalités de niveaux de pensions se réduisent au sein d'une même classe d'âge au cours de la période (figure 9). L'amélioration des pensions a en particulier été plus soutenue dans le bas de la distribution, permettant une réduction des inégalités par le bas.

Les inégalités de revenus du patrimoine s'amplifient

Les personnes âgées ont pu accumuler du patrimoine tout au long du cycle de vie et en détiennent donc davantage que celles en âge de travailler. Le dynamisme des revenus du patrimoine est un vecteur de renforcement des inégalités de niveaux de revenus du patrimoine au sein d'une même classe d'âge, notamment par le haut de la distribution.

De 1996 à 2009, la concentration des revenus du patrimoine dans le haut de l'échelle des niveaux de vie s'est accentuée : pour la distribution de ces revenus, tous les indicateurs d'inégalités sont à la hausse (figure 9). La part des revenus du patrimoine dans le niveau de vie des 10 % les plus aisés est passée de 25 % en 1996 à 47 % en 2009 (pour les 65-74 ans) et de 33 % à 49 % (pour les 75 ans ou plus), alors qu'elle baisse sous la médiane des niveaux de vie. Elle baisse de façon particulièrement significative pour les 10 % les plus modestes parmi les 65-74 ans (- 9 points) où elle devient faible en 2009 (3 %).

9. Indicateurs d'inégalité par tranche d'âge en 1996 et en 2009

	Personnes âgées de 65 à 74 ans		Personnes âgées de 75 ans et plus	
	1996	2009	1996	2009
Pensions du ménage par unité de consommation				
D9/D1	5,6	3,9	5,4	3,7
(100-S80)/S20	7,4	4,8	6,8	4,5
Indice de Gini	0,35	0,30	0,35	0,30
Revenus du patrimoine du ménage par unité de consommation				
D9/D5	5,7	11,8	6,6	12,5
(100-S80)/S50	8,7	33,6	11,4	31,2
Indice de Gini	0,65	0,79	0,69	0,79
Revenu par UC hors transferts sociaux et impôts				
D9/D1	3,9	3,9	4,4	4,0
(100-S80)/S20	4,7	5,3	5,4	5,2
Indice de Gini	0,30	0,34	0,33	0,33
Niveau de vie				
D9/D1	3,0	3,1	3,2	3,2
(100-S80)/S20	3,5	3,9	3,7	3,9
Indice de Gini	0,25	0,29	0,27	0,28

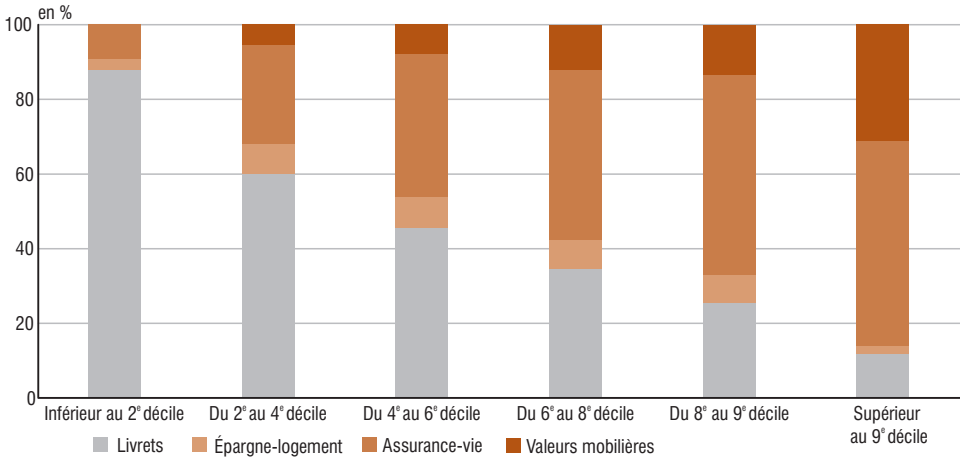
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, pour les personnes âgées de 65 à 74 ans, le rapport entre les 1^{er} décile (D1) et 9^e décile (D9) du montant des pensions du ménage par unité de consommation s'élève à 3,9. La masse des pensions perçue par celles situées au dessus du 8^e décile (100-S80) est 4,8 fois plus élevée que celle perçue par les personnes situées en dessous du 2^e décile (S20).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétroloqués 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Ce phénomène n'est pas propre aux personnes âgées, même s'il est plus visible pour elles. Ainsi, de 1996 à 2009, les revenus du patrimoine par unité de consommation des personnes âgées de 65 à 74 ans situées dans le décile des plus aisés ont augmenté de 8 % par an en moyenne, de 5 % chez les 75 ans ou plus.

La concentration des revenus du patrimoine reflète les principaux déterminants de la détention patrimoniale (épargne financière et immobilier de rapport) et le contexte économique favorable aux épargnants au cours de la deuxième moitié des années 1990 et avant la crise de 2008. Le degré de détention patrimoniale dépend de l'aisance financière des ménages, de l'âge et des rendements des portefeuilles financiers, dont la composition varie fortement selon le niveau de richesse. D'après l'enquête Patrimoine, début 2010, les 10 % des ménages les mieux dotés dont la personne de référence a 65 ans ou plus possèdent un portefeuille d'actifs financiers très diversifié (figure 10) : plus de la moitié est placée sur des produits d'assurance-vie, plus de 30 % sur des valeurs mobilières en dehors de contrats d'assurance-vie comportant un risque en capital mais à plus fort rendement potentiel sur longue période, et moins de 15 % sous forme de dépôts (livrets, épargne logement) dont les rendements sont plus faibles mais le capital intégralement garanti. Ils détiennent également davantage de patrimoine immobilier autre que la résidence principale, dont une partie sous forme de biens mis en location qui génèrent des revenus. À l'inverse, les 20 % des ménages les moins pourvus concentrent leurs placements financiers sur des produits peu risqués, essentiellement les livrets.

10. Patrimoine financier des ménages âgés par tranche de patrimoine brut total détenu



Champ : France métropolitaine, ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus.

Lecture : les 10 % des ménages âgés les plus dotés en patrimoine brut détiennent 12 % de leur patrimoine financier sous forme de livrets.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les ménages âgés les plus aisés ont bénéficié de la vigueur des revenus fonciers en particulier durant les années 2000 et d'autre part, de meilleurs rendements financiers. Pour ces ménages, le patrimoine financier s'est recomposé en faveur de l'assurance-vie en lien avec son cadre fiscalement attractif et son rendement intéressant. Les rendements des actifs à risques ont été en moyenne supérieurs à ceux des placements monétaires pour la période 2004-2010 [Lamarche et Salembier, 2011]. La part des revenus fonciers et de l'épargne financière à plus fort rendement (assurance-vie, valeurs mobilières) a doublé dans le haut de la distribution des revenus au contraire du bas de l'échelle davantage tourné vers les valeurs moins rémunératrices.

Au total, le dynamisme des revenus du patrimoine a accentué les disparités de niveaux de richesse. Le renforcement des inégalités concerne l'ensemble des personnes âgées, mais il est plus marqué chez les 65-74 ans.

En revanche, le renouvellement des générations a réduit les écarts de revenus de patrimoine entre les deux classes d'âge (65-74 ans et 75 ans ou plus) de 1996 à 2009. Les revenus du patrimoine perçus par les 65-74 ans se sont nettement rapprochés et ont dépassé en moyenne ceux des 75 ans ou plus. Le contexte économique favorable des Trente glorieuses a sans doute permis d'élever le niveau de vie d'une génération à l'autre [Lelievre et alii, 2010], et donc sa capacité d'accumulation de patrimoine.

Pour tenir compte de l'avantage en nature que les personnes âgées tirent de la pleine propriété de leur résidence principale, par rapport aux autres ménages, l'analyse peut être approfondie en variante à partir du niveau de vie avec imputation de loyers aux propriétaires de leur résidence principale pour l'année 2009 (encadré 2).

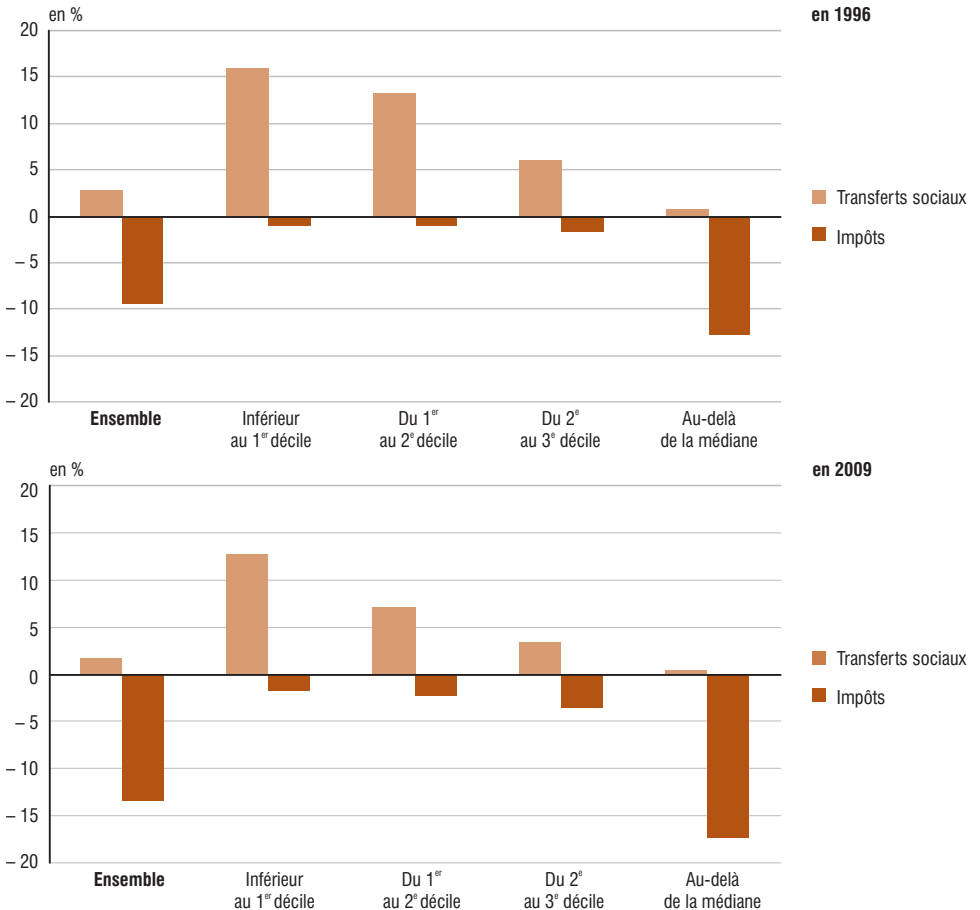
Avec la progression des revenus individuels, les transferts sociaux pèsent moins dans le niveau de vie au contraire de la fiscalité

Les mécanismes de la redistribution appréhendés dans le cadre de cette étude transigent exclusivement par les transferts sociaux monétaires, en particulier les prestations à caractère non contributif (c'est-à-dire les prestations dont le versement ne dépend pas d'une cotisation

préalable versée par le bénéficiaire), et les prélèvements directs, principalement l'impôt sur le revenu et la CSG (*encadré 3*). Aux âges élevés, la part des transferts sociaux dispensés aux personnes âgées, en particulier dans le bas de la distribution des niveaux de vie, est généralement plus faible que celle destinée aux personnes d'âge actif. Les principaux transferts sociaux reçus par les ménages âgés sont le minimum vieillesse et les aides au logement, mais ces dernières pèsent moins car les ménages âgés sont plus souvent propriétaires de leur logement et ne bénéficient plus en général de prestations familiales. Les pensions d'invalidité ou de retraite n'entrent pas dans les opérations de transferts perçus par les ménages mais dans la composition du revenu fiscal, soit l'ensemble des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt.

L'amélioration progressive des pensions de retraite au fil des générations, et l'augmentation des revenus du patrimoine s'accompagnent d'un alourdissement de la fiscalité et d'une part plus faible des prestations sociales dans les ressources des personnes âgées (*figure 11*). Cela résulte de deux principaux phénomènes.

11. Part des transferts sociaux et des impôts dans le niveau de vie des personnes âgées en 1996 et en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 1996, la part des transferts sociaux dans le niveau de vie des personnes âgées est de 2,8 %.
 Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

La prise en compte des loyers imputés améliore sensiblement la situation relative des personnes âgées

Les personnes âgées sont davantage propriétaires de leur résidence principale que les autres ménages. En 2009, 76 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont propriétaires ou accédants de leur résidence principale, contre 62 % dans l'ensemble de la population.

Or, les propriétaires de leur logement bénéficient d'un avantage en nature par rapport aux locataires, qui supportent des charges locatives. Afin d'en tenir compte dans l'analyse des niveaux de vie, une variante consiste à rajouter dans la mesure du niveau de vie un équivalent monétaire à cet avantage, appelé « loyer imputé ». Cette variante apporte un éclairage nuancé sur les inégalités de revenus, notamment parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus. Le loyer imputé aux ménages propriétaires, accédants à la propriété ou logés à titre gratuit est évalué comme le loyer qui serait payé sur le marché locatif pour un logement équivalent. Néanmoins, les accédants à la propriété supportent des charges financières d'emprunt. Les intérêts d'emprunt déboursés par les accédants sont donc évalués. Enfin, afin de tenir compte des impôts dus en tant que propriétaire, la taxe foncière est également estimée. Ainsi, les loyers imputés ajoutés dans la mesure du niveau de vie sont nets de taxe foncière et d'intérêts d'emprunt [Auzet *et alii*, 2009]. Par contre, ils ne tiennent pas compte des charges d'entretien du logement.

La prise en compte de ces loyers imputés dans le niveau de vie améliore sensiblement la situation des personnes âgées, par rapport à l'ensemble de la population, notamment sous la médiane des niveaux de vie. Au final, en 2009, en tenant compte des loyers imputés, le taux de pauvreté s'élèverait à 13,8 % pour les personnes d'âge actif contre seulement 8,0 % pour les personnes âgées, à comparer à 12,8 % contre 10,4 % lorsque l'on n'en tient pas compte. En particulier, le taux de pauvreté des 75 ans ou plus ne s'établit qu'à 9,4 % en intégrant les loyers imputés, soit un niveau nettement inférieur à celui des personnes en âge de travailler, alors que les taux sont de niveau comparable sinon.

La prise en compte des loyers imputés ne réduit que très légèrement les inégalités au sein des personnes âgées, comme l'atteste l'indice de Gini qui passe de 0,29 à 0,28 avec ajout des loyers imputés pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et reste stable à 0,28 pour celles ayant 75 ans ou plus. De plus, la situation relative des niveaux de vie demeure nettement plus favorable pour les 65-74 ans que pour les 75 ans ou plus (*figure*). La part des propriétaires demeure un peu plus élevée parmi les 65-74 ans, malgré une hausse sensible chez les aînés entre 1996 et 2009. En effet, la proportion d'individus propriétaires de leur logement à un âge donné est supérieure d'une génération à l'autre jusqu'à celles nées à la fin des années 1940.

Distribution des niveaux de vie en 2009 en incluant les loyers imputés, selon la tranche d'âge

	Avec loyers imputés		Sans loyers imputés	
	Niveau relatif (personnes âgées / personnes d'âge actif)	Niveau relatif (75 ans ou plus / 65 à 74 ans)	Niveau relatif (personnes âgées / personnes d'âge actif)	Niveau relatif (75 ans ou plus / 65 à 74 ans)
Moyenne	1,04	0,91	1,00	0,89
1 ^{er} décile (D1)	1,17	0,92	1,09	0,91
Médiane (D5)	1,00	0,91	0,94	0,89
9 ^e décile (D9)	1,03	0,92	1,00	0,92

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le niveau de vie moyen des personnes âgées s'établit à 1,04 fois celui des personnes d'âges actif en tenant compte des loyers imputés tandis que ce ratio est égal à 1 sans en tenir compte.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Sources et définitions

Les statistiques présentées dans cette étude sont issues des enquêtes **Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004** et des enquêtes **Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009** (voir *annexe Sources et méthodes*).

Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes en institution (maison de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.). En 2009, elles représentent 3,8 % de l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus, et plus de 6 % des personnes de 75 ans ou plus. Néanmoins, cette restriction de champ ne semble pas avoir d'impact sur la distribution des revenus des personnes âgées. Le fait de résider en établissement ne semble que partiellement corrélé aux revenus. Parmi les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), les personnes résidant en établissement ont un niveau de ressources médian légèrement plus élevé que celles vivant à domicile, mais leurs ressources présentent une dispersion un peu plus forte [Debout, 2010].

Les composantes du niveau de vie présentées dans cette étude sont les suivantes :

- les pensions comprennent les retraites au sens strict et les pensions alimentaires reçues, car il n'est pas possible d'isoler ces dernières avant 1999. Néanmoins, les retraites au sens strict représentent en moyenne 99,8 % des pensions en 2009 pour les personnes âgées. La détermination des pensions de retraite obéit à des règles complexes qui l'éloignent d'un système purement contributif. Nombre de ces règles opèrent *de facto* une forme de redistribution entre retraités (en dehors même du minimum vieillesse), mais il n'est pas possible d'isoler en tant que telle la part du système relevant d'une logique redistributive. La redistribution s'opère via le mode de calcul des pensions ou la mise en place de dispositifs permettant d'accorder des droits non contributifs (hors minima de pensions), comme les droits familiaux ou les périodes validées à divers titres (maladie, maternité, invalidité, accident du travail, chômage, préretraite etc.) et les minima de pensions (hors minimum vieillesse). À noter que, parmi les

droits familiaux, les majorations de pensions pour trois enfants, n'étant pas imposables, sont exclues du champ de l'ERFS ;

- les revenus du patrimoine comprennent les revenus des valeurs mobilières y compris Plan d'épargne en actions (PEA), les revenus des livrets d'épargne, les revenus fonciers, les revenus de l'épargne-logement, les revenus des produits d'assurance-vie, des plans d'épargne-populaire (PEP) et des bons de capitalisation ;

- les revenus d'activité et de remplacement comportent les traitements et salaires au sens strict, les préretraites et les allocations de chômage (y compris les allocations du régime de solidarité versées par Pôle emploi) et les revenus des professions non-salariées ;

- les transferts sociaux se composent des minima sociaux (hors ceux versés par Pôle emploi), des prestations familiales, des prestations logement et de la prime pour l'emploi. Ils ne comprennent pas l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée par les Conseils Généraux ;

- les impôts regroupent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG et la CRDS, les prélèvements libératoires sur les valeurs mobilières et les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Le revenu par unité de consommation (UC) hors transferts sociaux et impôts est calculé comme la somme des revenus perçus par le ménage, sans compter les transferts sociaux et sans retrancher les impôts, et rapportée au nombre d'unités de consommation du ménage.

L'enquête **Patrimoine** de l'Insee permet depuis 1986 de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages, ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel (voir *annexe Sources et méthodes*).

Les données présentées dans cette étude sont relatives au patrimoine privé. Cette notion regroupe le patrimoine financier et immobilier des ménages, et exclut le patrimoine professionnel. Le patrimoine financier est constitué de cinq familles de produits (les livrets d'épargne, les produits d'épargne-logement - Plan d'épargne-logement ou Compte épargne-logement-, les produits d'assurance-vie ou d'assurance décès volontaire et les bons de capitalisation, les produits d'épargne retraite - Plan d'épargne retraite populaire, Plan d'épargne populaire, produit d'épargne retraite complémentaire volontaire ou surcomplémentaire, etc. -, les valeurs mobilières - Plan d'épargne

Encadré 3 (suite)

en actions, les actions, les obligations, les parts de Sicav ou de Fonds commun de placement, les parts sociales de banque et les parts de Sociétés civiles de placements immobiliers). Sont exclus de l'analyse l'épargne salariale, les assurances décès non volontaires (liées à un prêt par exemple), les comptes à terme, les

comptes courants d'associés, les livrets d'épargne en entreprise et les bons autres que de capitalisation (bons du Trésor par exemple).

Le patrimoine immobilier est constitué de deux types d'actifs : la résidence principale et les autres biens immobiliers : résidence secondaire, pied-à-terre, immobilier de rapport.

Le premier renvoie au moindre apport des transferts sociaux au niveau de vie (2,8 % en 1996 et 1,8 % en 2009), un phénomène forcément plus significatif encore dans le bas de l'échelle des niveaux de vie des personnes âgées (16,0 % en 1996 et 12,7 % en 2009 en deçà du premier décile ; 13,2 % en 1996 et 7,2 % en 2009 dans le second). Cela traduit essentiellement la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse, en particulier du régime des exploitants agricoles, des artisans et des commerçants. La part de personnes appartenant à un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse chez les 65 ans ou plus passe en effet de 12,2 % en 1996 à 5,5 % en 2009. Ce recul est très marqué dans les deuxième et troisième déciles de la distribution des niveaux de vie des personnes âgées (respectivement – 24 points, et – 11 points). De plus, le pouvoir d'achat du minimum vieillesse demeure stable jusqu'en 2008 [Labarthe et Lelièvre, 2012]. Il augmente ensuite avec le plan de revalorisation de 25 % du montant du minimum vieillesse pour une personne seule, avec un effet visible à partir de 2009. Parallèlement, dans un contexte d'amélioration des revenus individuels, et d'augmentation du taux de propriétaires de leur résidence principale (69 % en 1996 et 74 % en 2009 chez les 65 ans ou plus), la part de personnes vivant dans un ménage bénéficiaire d'aides au logement a diminué pendant la période passant de 12,2 % en 1996 à 10,5 % en 2009, dans le sillage de la limitation des actualisations du barème des aides personnelles au logement au cours des années 2000 [Rapport IGAS, 2012].

Surtout, le second phénomène porte sur l'augmentation de la part des impôts dans le niveau de vie des personnes âgées qui est passée de 9,4 % en 1996 à 13,5 % en 2009. Outre la hausse des pensions et des revenus du patrimoine, des modifications de nature institutionnelle ont contribué à l'alourdissement de la fiscalité, comme l'extension de l'assiette de la CSG et la remontée de son taux à plusieurs reprises, ainsi que la mise en place de contributions additionnelles au prélèvement social (*encadré 4*), même si ces évolutions ont été contrebalancées par la baisse de l'impôt sur le revenu depuis 1999 et des cotisations maladie.

Le moindre apport des transferts sociaux et l'augmentation de la part des impôts dans le niveau de vie se vérifient quelle que soit la classe d'âge. Toutefois, la baisse des transferts sociaux, en particulier du minimum vieillesse, a été plus prononcée après 75 ans et la fiscalité a nettement moins obéré les ressources des plus âgés car leurs pensions de retraite n'ont pas été aussi dynamiques que celles des 65-74 ans après 2004.

Un impact du système sociofiscal sur la distribution des niveaux de vie stable de 1996 à 2009

Les disparités de niveaux de vie entre les personnes âgées de 65 à 74 ans et celles de 75 ans ou plus ont augmenté entre 1996 et 2009, via l'évolution des pensions de retraite avec l'effet de « noria » et le vieillissement démographique. Le niveau de vie des 75 ans ou plus représente en moyenne 89 % de celui des 65-74 ans en 2009 (86 % pour le revenu hors transferts sociaux

Les personnes âgées et les prélèvements sociaux de 1996 à 2009

La CSG a été créée en 1991 pour notamment élargir les ressources de financement de la sécurité sociale. Elle est alors assise sur les revenus d'activité et de remplacement. Le taux de la CSG appliqué aux pensions de retraite passe de 2,4 % en 1996 à 3,4 % en 1997. L'assiette de la CSG est alors étendue aux revenus du patrimoine. Le taux de CSG est de nouveau relevé en 1998 et des taux distincts sont alors introduits : les revenus du patrimoine sont soumis à un taux majoré (7,5 %), les revenus de remplacement (chômage et retraite) bénéficient d'un taux réduit (6,2 %), tandis que les allocataires de minima sociaux en sont exemptés.

Pour les pensions de retraite, cette hausse a néanmoins été compensée par la suppression de la cotisation maladie sur les retraites de base et par sa diminution sur les avantages complémentaires. Dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie, le taux de la CSG appliqué aux revenus du patrimoine est ensuite élevé à 8,2 % en 2005 et celui appliqué aux pensions de retraites à 6,6 %, mais le taux réduit est demeuré inchangé.

En 2009, les pensions de retraite supportent donc 6,6 % de CSG, contre 7,5 % de CSG pour les revenus d'activité et 8,2 % pour les revenus

du patrimoine. Les personnes non redevables de l'impôt sur le revenu mais assujetties à la taxe d'habitation bénéficient d'un taux de CSG réduit de 3,8 %. L'exonération de CSG concerne les personnes non redevables de l'impôt sur le revenu et non éligible à la taxe d'habitation (ou qui perçoivent un avantage vieillesse ou invalidité non contributif). À titre indicatif, en 2008, 49 % des retraités sont assujettis à la CSG à taux plein, 12 % à taux réduit et 32 % sont exonérés de CSG, le reste correspond aux situations indéterminées ou incohérentes [Lequien et Andrieux, 2012].

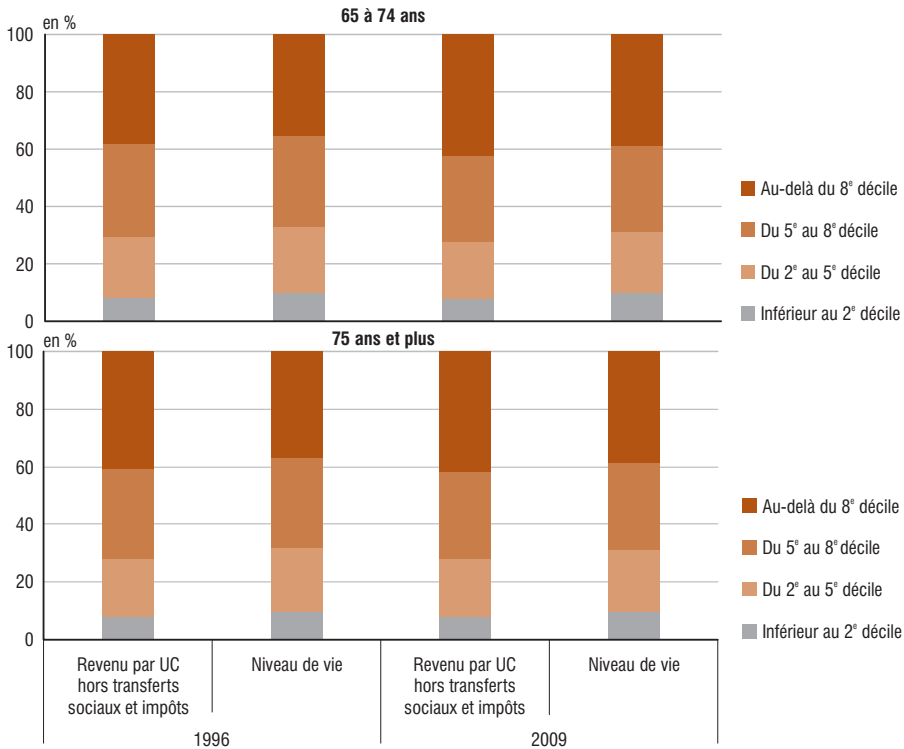
La CRDS a été créée en 1996 et s'applique aux revenus d'activité et de remplacement ainsi qu'aux revenus du patrimoine. Le taux de CRDS est le même quel que soit le type de revenu, il est fixé à 0,5 % avec un dispositif d'exonération pour les revenus de remplacement déjà exonérés de CSG.

Le prélèvement social sur les revenus du patrimoine s'est appliqué au taux de 2 %, entre 1998 et 2010. Une contribution additionnelle de 0,3 % destinée au financement de la journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées est créée en juillet 2004. Enfin, une nouvelle contribution additionnelle de 1,1 % (contribution au financement du revenu de solidarité active) est instituée en janvier 2009.

et impôts) contre 98 % en 1996 (96 % hors transferts sociaux et impôts) (*figure 8*). L'impact des prestations sociales et des prélèvements sur les écarts de niveau de vie entre classes d'âge a en effet peu varié dans le temps en moyenne, alors que les écarts de revenus hors transferts sociaux et prélèvements se sont sensiblement creusés en quatorze ans. Leur impact a surtout été moindre dans le bas de la distribution des niveaux de vie. En 1996, les transferts nets réduisent fortement le rapport entre le niveau du premier décile des aînés et celui des plus jeunes (de 7 points), grâce aux transferts sociaux, alors que la situation relative des populations du dernier décile de chaque classe d'âge (avant comme après transferts) reste équivalente. En 2009, l'impact des transferts nets devient plus modeste (+ 3 points de niveau de vie) dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : la part des transferts sociaux des 75 ans ou plus, en diminution rapide sous l'effet de la réduction des titulaires du minimum vieillesse, converge vers celle des 65-74 ans. En revanche, les impôts réduisent davantage que par le passé les différences de niveaux de vie entre les deux classes d'âge dans le milieu et surtout le haut de la distribution (de 2 points). Au total, le niveau de vie des plus âgés représente 91 % de celui des plus jeunes dans le premier décile en 2009 (contre 96 % en 1996) et 92 % (après 101 % en 1996) dans le dernier.

Par ailleurs, à l'intérieur de chaque classe d'âge l'impact des transferts sociaux et des prélèvements est resté relativement stable (*figure 12*). Les transferts sociaux et les prélèvements augmentent de 3,2 % la masse de niveaux de vie détenue par la moitié la plus modeste

12. Répartition de la masse du niveau de vie et du revenu par UC hors transferts sociaux et impôts en 1996 et 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2009, les personnes âgées de 65 à 74 ans appartenant aux deux premiers déciles du revenu disponible par UC hors transferts sociaux et impôts détiennent 8,0 % de la masse des revenus disponibles par UC hors transferts sociaux et impôts.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

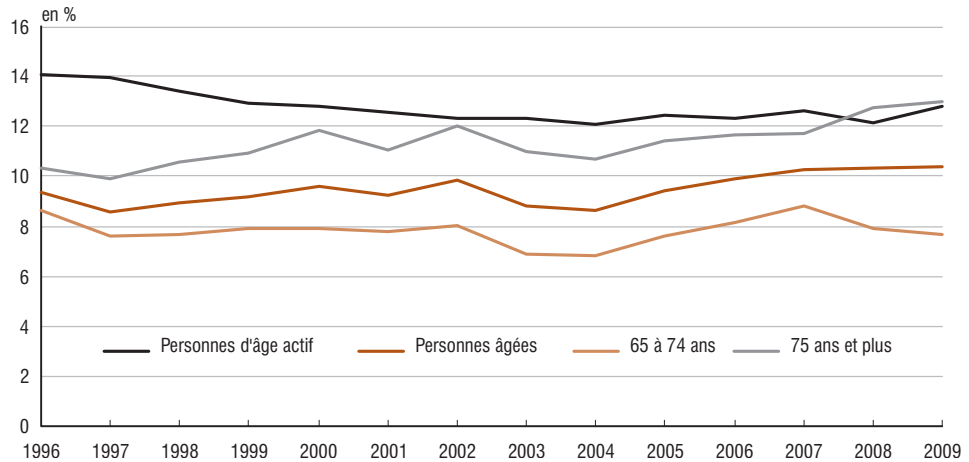
des 65-74 ans en 2009, comme en 1996 (+ 3,3 %), alors que les inégalités de revenus hors transferts sociaux et impôts augmentent au cours de la période. Au sein des plus âgés, la redistribution a été un peu moindre (+ 3,3 % en 2009 contre + 4,0 % en 1996) mais les inégalités de revenus hors transferts sociaux et impôts sont restées stables. De fait, les inégalités de niveaux de vie ont légèrement augmenté pour l'ensemble des personnes âgées essentiellement donc par la concentration des revenus du patrimoine et de leur dynamique dans le haut de l'échelle des revenus, alors que l'impact de la redistribution, telle qu'elle est appréhendée ici, est restée stable.

Toutefois, l'analyse de la redistribution se limite ici aux transferts sociaux et à la fiscalité tels que mesurés dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. En effet, les mécanismes de solidarité des dispositifs assurantiels (prestations vieillesse et maladie) sont exclus de ce périmètre, même s'ils génèrent de la redistribution dans certains cas. D'une part, les systèmes de retraite jouent un rôle redistributif important, en entraînant une dispersion des retraites sensiblement moindre que celle des salaires [COR, 2012]. Or, l'ensemble de la redistribution opéré par les systèmes de retraite en dehors du minimum vieillesse ne peut être isolé des pensions de retraite. D'autre part, l'assurance-maladie génère des transferts intergénérationnels importants, des actifs vers les retraités.

La pauvreté des personnes âgées demeure concentrée sur les femmes âgées isolées

En 1996, le taux de pauvreté des personnes âgées s'établit à 9,3 % (figure 13), soit un niveau nettement inférieur à celui des personnes d'âge actif (14,1 %). Cet écart se réduit entre 1996 et 2009 : la pauvreté augmente légèrement chez les personnes âgées sur la période, tandis qu'elle baisse chez les personnes d'âge actif (même si ce mouvement de baisse prend fin au milieu des années 2000, pour laisser place à une stabilisation, puis une augmentation sous l'effet de la crise).

13. Taux de pauvreté monétaire de 1996 à 2009 par tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2009, le taux de pauvreté monétaire s'établit à 10,4 % pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

Cette tendance recouvre des situations contrastées au sein des personnes âgées. Au-delà de mouvements quelque peu erratiques d'une année sur l'autre, le taux de pauvreté diminue d'un point chez les 65-74 ans durant la période, tandis qu'il s'est sensiblement accru chez les plus de 75 ans, notamment depuis 2004, pour atteindre en 2009 un niveau proche de celui des personnes en âge de travailler (13,0 %). En 1996, le taux de pauvreté des plus âgés était supérieur de deux points à celui des 65-74 ans.

Une analyse toutes choses égales par ailleurs confirme qu'en 2009 le risque de pauvreté augmente légèrement avec l'âge, à autres caractéristiques identiques (figure 14). Mais la situation moins favorable des aînés en termes de pauvreté tient également à leurs caractéristiques, à savoir majoritairement des personnes seules et des anciennes générations au sein desquelles la part d'indépendants et d'inactifs non retraités est plus importante.

Le risque de pauvreté est en effet plus élevé toutes choses égales par ailleurs pour les personnes seules, qui bénéficient moins des rendements d'échelle procurés par la vie en couple, et les personnes inactives non retraitées, ayant peu ou pas travaillé. Les femmes aux âges avancés sont plus fréquemment dans cette situation, comme en 1996. Elles cumulent à la fois l'isolement et l'inactivité, alors que dans le cas d'un veuvage la pension de réversion ne compense que partiellement la perte des ressources du conjoint décédé.

La surreprésentation des femmes âgées au sein des personnes pauvres tient ainsi essentiellement à leurs situations familiale et socioprofessionnelle, le risque de pauvreté d'une femme isolée étant à peine supérieur à celui d'un homme isolé, toutes choses égales par ailleurs.

Les retraités anciens indépendants ont également un risque de pauvreté plus fort, du fait de régimes moins protecteurs pour les anciennes générations. Leur taux de pauvreté demeure plus élevé que ceux des anciens salariés, mais dans une moindre mesure qu'en 1996. Enfin, corrélativement, la pauvreté demeure concentrée sur les zones rurales, mais également de façon moins manifeste qu'en 1996. ■

14. Taux de pauvreté monétaire des personnes âgées et facteurs explicatifs du risque de pauvreté monétaire

en %

	1996	2009	
	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté	Probabilité d'être pauvre pour les personnes âgées de 65 ans et plus
Âge			
75 ans et plus	10,3	13,0	1,2
65 à 74 ans	8,7	7,7	Réf.
Catégorie socio-professionnelle¹			
Ancien indépendant	20,9	18,4	2,2
Ancien cadre	1,2	1,3	0,2
Ancien profession intermédiaire	0,9	2,2	0,2
Ancien ouvrier ou employé	6,6	9,6	Réf.
Ancien inactif non retraité	13,1	23,6	2,9
Type de ménage			
Homme seul	11,4	12,5	1,7
Femme seule	12,5	16,4	2,0
Couple	7,7	7,1	Réf.
Ménage complexe	6,2	9,8	1,0
Tranche d'unité urbaine			
Commune rurale	17,7	15,8	1,7
Unité urbaine de moins de 200 000 habitants	6,9	9,5	Réf.
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	4,6	6,9	0,7
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire ou accédant à la propriété	6,8	8,6	Réf.
Locataire	9,1	14,6	1,9
Logé à titre gratuit	22,6	26,0	2,3

1. Retraité ou encore en activité.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, 13 % des personnes âgées de 75 ans ou plus sont pauvres. Toutes choses égales par ailleurs, une personne âgée de 75 ans ou plus a 1,2 fois plus de risques qu'une personne âgée de 65 à 74 ans d'être pauvre. Une personne habitant dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants a 7 (1/0,7) fois moins de risques d'être pauvre qu'une personne habitant dans une unité urbaine de moins de 200 000 habitants.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Pour en savoir plus

Andrieux V. et alii, Lequien L. (sous la direction de), *Les retraités et les retraites en 2010*, coll. « Études et statistiques », Drees, 2012.

Andrieux V. et Chantel C., « Les retraites perçues fin 2008 », *Études et Résultats*, Drees, n° 758, 2011.

Andrieux V., Aubert P. et Chantel C., « Montants des pensions de retraite et taux de remplacement », *Dossier Solidarité et Santé*, Drees, n° 33, 2012.

Aubert P., 2012, « Les écarts de niveaux de pension de retraite entre générations », in Andrieux V., Aubert P. et Chantel C., 2012, « Montants des pensions de retraite et taux de remplacement », *Dossier Solidarité et Santé*, Drees, n° 33, novembre.

Augris N. et Bac C., « Évolution de la pauvreté des personnes âgées et du minimum vieillesse », *Retraite et Société*, CNAV, n° 59, 2009.

Auzet L., Goutard L. et Raynaud E., « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Bonnet C., Buffeteau S. et Godefroy P., « Disparités de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ? », *Économie et Statistique*, Insee, n° 398-399, 2006.

Debout C., « Caractéristiques sociodémographiques et ressources des bénéficiaires et nouveaux bénéficiaires de l'APA », *Études et Résultats*, Drees, n° 730, 2010.

Lelièvre M., Pujol J. et Sautory O., « Le niveau de vie par âge et génération », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Labarthe J. et Lelièvre M. (sous la direction de), *Minima sociaux et prestations sociales en 2010, la redistribution au bénéfice des ménages modestes*, coll. « Études et statistiques », Drees, 2012.

Lamarche P. et Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Conseil d'orientation des retraites (COR), Réunion plénière du 24 octobre 2012, Document n° 5, « L'impact des droits à la retraite des dispositifs de solidarité et les caractéristiques de leurs bénéficiaires ».

Rapport de l'inspection générale des affaires sociales et de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, *Évaluation des aides personnelles au logement*, 2012.
